

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**NILVANGE - Rue Joffre - Réhabilitation – F (reconventionnement)
F09FB700004**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Nilvange et la communauté d'agglomération du Val de Fensch souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du site de la rue Joffre situé sur le territoire communal de Nilvange en vue de créer des logements et des cellules commerciales,

Considérant le bien déjà acquis par l'EPFL sous l'opération n°F08FC70G003,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Nilvange et la communauté d'agglomération du Val de Fensch annexée à la présente délibération portant portage et rétrocession du bien susvisé d'une superficie de 3 a 17 ca (représentant un montant de 153 460,55 € HT arrêté à la date du 1er septembre 2017, ce montant s'entend hors actualisation) ; le montant prévisionnel de l'opération est donc fixé à 170 000 € HT.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Nilvange et la communauté d'agglomération du Val de Fensch la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 31 OCT. 2017

Le Préfet de Région,



Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER